NOUVELLES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Chambre de Commerce de Roubaix

Voici le compte-rendu sommaire de la séance du 28 mai 1937 :

On sait que l'industrie textile, notamment en ce qui concerne les tissus de coton et rayonne, se trouve, depuis quelque temps, concurrencée sur le marché national par des produits similaires étrangers, offerts à des prix considérablement inférieurs aux nôtres.

Cette situation est la conséquence des augmentations de nos prix de revient, consécutives à la mise en vigueur des lois sociales, principalement de la semaine de 40 heures, qui a annihilé et au delà, l'allégement provoqué par la dévaluation.

On nous signale que des doublures, de la batiste, des mouchoirs, des vêtements, etc..., sont actuellement importés en quantités massives et mis en vente à des prix inférieurs de 20 à 35 %, aux prix des fabricants français.

Ce mouvement de concurrence s'accélère rapidement et on doit craindre l'arrêt total des métiers faisant ces articles. En effet, la différence de prix est tellement grande qu'aucune compression du coût de la fabrication ni, bien entendu, des bénéfices, n'est capable de la combler.

La nécessité de sa protection apparaît donc immédiate, sous peine de voir reprendre le chômage, en vue de la résorption duquel la loi de 40 heures, qui en est la cause, avait précisément été conçue.

La Chambre de commerce a émis le vœu que les pleins pouvoirs douaniers, demandés par le gouvernement, soient utilisés pour pallier rapidement au danger que fait courir à la production française l'envahissement des marchandises étrangères d'un prix de revient bien plus faible que les nôtres.

Que, pour ce faire, le système des contingents soit utilisé avec discernement, de préférence à un relèvement des droits de douanes.

Que, notre production ainsi mise à l'abri momentanément, les Pouvoirs publics s'emploient de toute leur puissance à faire renaître une situation économique normale.

Enfin, la Chambre de commerce de Roubaix, comme application de ce vœu à un cas particulier intéressant des industriels de sa circonscription, a demandé le contingentement immédiat des tissus pour doublures composés de coton et de rayonne.

En ce qui concerne la liberté du travail et la liberté syndicale. — La Chambre de commerce a adopté et fait siens le vœu suivant, émis par l'assemblée des présidents de Chambres de commerce, le 25 mai 1937 :

« Que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour assurer le respect de toutes les libertés et particulièrement de la liberté du travail et de la liberté syndicale, dans l'ordre et la paix sociale. »

Pour les questions des quarante heures. — L'assemblée des présidents de Chambres de commerce, réunie le 25 mai 1937, avait émis le vœu :

Que le Gouvernement précise les mesures nécessaires pour assouplir les dispositions des décrets d'application de la loi de quarante heures.

Et que, notamment, soit prévue la possibilité, pour le commerce de détail, de mettre en œuvre de façon durable un système de repos par roulement.

La Chambre de commerce décide de s'y rallier, mais en précisant explicitement qu'elle demande, pour le commerce de détail, une très grande souplesse d'application de la loi de 40 heures avec l'autorisation non seulement du roulement, mais encore du relai, afin de ne pas diminuer l'activité du commerce et de favoriser l'embauchage.

La Chambre de commerce a adopté ensuite et fait siens les vœux suivants, émis par l'assemblée des présidents de Chambres de commerce, le 25 mai 1937 :

Pour la répression de la hausse injustifiée des prix. — Que le projet de loi C.D. n° 1947, tendant à compléter la loi du 19 août 1936, en vue d'assurer la stabilisation des prix, soit rejeté par le Sénat.

Pour les congés payés. — Que toute réforme de la loi du 20 juin 1936, tendant à l'institution obligatoire de Caisses dites de compensation de congés payés, soit écartée.

En ce qui concerne le report de l'échéance des effets de commerce. — Que le troisième paragraphe de l'article 148 A du code de commerce soit modifié de la manière suivante :

« Le protêt faute de paiement d'une lettre de change payable à jour fixe ou à un certain délai de date ou de vue doit être fait l'un des deux jours ouvrables qui suivent le lendemain du jour où la lettre de change est payable... »

Pour la fermeture obligatoire des banques, pendant la journée du samedi. — Que le décret réglementant l'application de la semaine de 40 heures dans les banques soit modifié de façon à permettre d'adopter, dans les services intéressés aux comptes courant et au retrait des traites documentaires, le système du maintien d'une permanence, déjà appliqué dans les services de change.

Pour les grèves maritimes. — Que le gouvernement prenne toutes les mesures utiles pour que le déchargement de bateaux dans les ports puisse s'effectuer normalement et pour que les lignes de navigation française puissent assurer toutes garanties de régularité à leurs usagers.

Examinant la question du statut des voyageurs de commerce. — La Chambre de commerce a étudié le projet de loi relatif au statut des voyageurs de commerce, tel qu'il résulte des débats du sénat et de la Chambre des députés, par laquelle il doit être discuté à nouveau.

Elle s'est déclarée favorable au rétablissement du texte voté par le Sénat en ce qui concerne le délai-congé et l'interdiction de représenter d'autres maisons sans l'accord du patron.

En outre, la Chambre de commerce a décidé de rappeler aux commissions compétentes de la Chambre des députés et du Sénat ses vœux antérieurs sur la nécessité de distinguer nettement la situation du voyageur attaché à une maison et celle du représentant ayant plusieurs cartes, dont l'activité est assimilable à celle d'une agence de représentation.

Revue des métaux

MM. P. Grandjean et Cie nous écrivent :

Cuivre. — Bien que les cours aient quelque peu baissé, le marché a cependant été soutenu. Les événements internationaux ont provoqué par l'arrivée en Angleterre des représentants de l'Anaconda Mining Co et du Kennecott Copper Corporation. Nous ne croyons pas que l'on rétablisse les restrictions car les producteurs ne désirent pas que la hausse des cours provoque l'ouverture d'une nouvelle mine.

En Amérique, la consommation s'est bien maintenue et l'on dit que la production du Phelps Dodge est vendue pour plusieurs mois; il y a une légère majoration du prix domestique qui est maintenant de 14.05 cents, livraison Connecticut Valley.

Etain. — Les cours ont reculé en sympathie avec les autres métaux et la tendance incertaine des marchandises en général; ils s'inscrivent en baisse de £ 4 sur ceux de la semaine dernière.

Par suite de l'arrivée en Angleterre de fortes quantités d'Etain « Tulip » les stocks sont en augmentation. Le déport n'est maintenant que de 25.

La consommation se maintient en général, surtout dans l'industrie des feuilles d'étain, qui est très active. Selon le bulletin des statistiques de l'International Tin Research, et du Develop Council, la consommation mondiale pour le premier trimestre de l'année serait de 49.432 tonnes contre 39.900 tonnes durant la même période de l'année 1936.

La production s'est élevée à 44.110 tonnes en Janvier-Mars 1937, contre 39.065 tonnes pour Janvier-Mars 36.

Les stocks d'étain dans le Royaume Uni s'élèvent à 2.459 tonnes, soit une augmentation de 522 tonnes sur la semaine. L'année dernière ils étaient de 634 tonnes.

Revue hebdomadaire des marchés cotonniers

MM. Milligan Weld et Cie nous écrivent :

Les préoccupations n'ont pas manqué cette semaine et le commerce aussi bien que l'intérêt « outsider » se sont abstenus une fois de plus. La question de l'or, la continuation des rapports de temps très favorable dans la région cotonnière, la crainte de complications diplomatiques à propos de la guerre civile en Espagne sont autant de facteurs qui, en d'autres temps, auraient influencé défavorablement la tenue de notre marché. Il n'en a rien été cependant et les prix se sont, à quelque chose près, maintenus à leur niveau antérieur.

Le moment paraît peu propice d'ailleurs à des mouvements de grande envergure. L'avenir immédiat du marché dépend pour beaucoup en effet du développement de la récolte et si la condition de la plante est actuellement à peu près idéale, chacun se rend compte qu'il serait dangereux d'engager des opérations basées sur la continuation de conditions climatériques idéales.

C'est donc à des marchés d'attente que nous assistons, mais la fermeté des prix à leur niveau actuel malgré la persistance des avis favorables de la récolte et les circonstances troublées tant au point de vue politique qu'au point de vue monétaire que nous traversons, permet d'augurer favorablement d'une reprise sur toutes nouvelles moins favorables de la récolte ou lorsque la situation internationale s'éclaircira.

Conditionnements

LABORATOIRE D'ANALYSES INDUSTRIELLES DE ROUBAIX. — Mouvement de la semaine du 31 mai au 4 juin 1937. — Combustibles, 10 analyses ; Matières grasses, 6 analyses ; Fibres, 3 analyses ; Fils, 4 analyses ; Tissus, 15 analyses ; Produits tinctoriaux et d'apprêts, 5 analyses ; Approvisionnements divers, 20 analyses. — Total : 61 analyses.

CONDITIONS PUBLIQUES DES MATIÈRES TEXTILES DE ROUBAIX. — Mouvement de la semaine du 31 mai au 4 juin 1937. — Textiles artificiels, 173 kilos ; Laines peignées, 283.225 kilos ; Laines filées : fils peignés, 53.702 kilos, fils cardés, 5.900 kilos ; Blousses et laines diverses, 6.758 kilos ; Cotons, Jute, Lin, etc., 59.434 kilos. — Total : 408.192 kilos.

Conditionnement, 852 1/2 opérations ; Titrages, 292 opérations ; Dégraissage, 7 opérations ; Essais divers, 28 opérations ; Mesurage, 9 pièces.

Marché à terme de Roubaix-Tourcoing : 5.138 kilos.

GUÉRIR LA CONSTIPATION

C'est l'espoir dont se bercent la moitié au moins des humains, tant est répandue cette affection. Mais s'il est des médicaments qui soulagent, il en est peu qui guérissent. Il faut donc savoir faire choix d'un purgatif qui rééduque l'intestin et fortifie les muqueuses au lieu de les irriter. Pour cela, un seul laxatif idéal : le Thé de la Sœur Borel, qui, tout en rétablissant les fonctions de l'intestin, agit sur le foie et l'estomac et permet de retrouver des conditions normales de santé.

Composé de plantes choisies, le Thé de la Sœur Borel guérit la constipation par une action naturelle et ne coûte que 4 fr. la boîte. Pharmacies. 92775d

BIBLIOGRAPHIE

— *LA REVUE DU BUREAU*, 97, avenue La Bourdonnais, Paris (7e). Abonnement : France, 30 fr. Chèque postal Paris 59-59. — Sommaire du mois de mai 1937 : L'unification de la nomenclature douanière ; - La petite mécanique de précision et l'enseignement professionnel ; - Les billets de chemins de fer à prix réduits pour les vacances, etc... 42798d

Le gérant : EDMOND PASCAL.

Imp du *Journal de Roubaix* 71 Grande-Rue

Tirages financiers

Du 5 juin 1937

VILLE DE PARIS 1898

Le numéro 198.105 est remboursé par 200.000 francs.

Le numéro 536.548 est remboursé par 50.000 francs.

Les quatre numéros suivants sont remboursés chacun par 10.000 fr.: 51.090, 242.610, 274.804, 351.876.

Les quatre numéros suivants sont remboursés chacun par 5.000 fr.: 154.634, 165.731, 370.375, 490.080.

Quarante numéros sont remboursés chacun par 1.000 fr.: 11.732 30.837 49.912 85.477 95.375 103.070 108.132 158.218 174.051 191.514 208.892 221.750 227.332 231.424 261.860 261.813 340.024 341.252 344.771 372.225 376.475 403.965 431.311 437.561 446.056 493.071 512.339 517.034 544.027 584.169 596.911 616.555 617.389 626.326 633.556 640.000 651.984 655.113 659.014 668.346.

2.316 numéros sont remboursés au pair.

OBLIGATIONS 4 % AMORTISSABLES 1934 — Il a été procédé publiquement, samedi matin, dans l'une des salles du ministère des Finances, au tirage au sort des trois séries d'obligations 4 % amortissable 1934 (décret du 11 juillet 1934), qui devront être remboursées à partir du 16 juillet 1937. Le sort a désigné les séries 159, 543 et 636.

Le remboursement des inscriptions appartenant à ces séries aura lieu à partir du 16 juillet prochain: pour Paris, à la Caisse centrale du Trésor public; pour les départements, aux caisses des trésoriers payeurs généraux, des receveurs particuliers des finances et des percepteurs.

PRÉVOIR, BI-MENSUEL, 24 fr. par an, publie tous les tirages (lots et pairs), Conseils financiers, chronique boursière. — Prévoir, 1, rue Taitbout, Paris (9e arr.) C.P. 1652-27 Paris 33279

Petite Correspondance

—— **Philibert.** — 1°) La limite légale est toujours au coefficient 3,10 du loyer 1914, diminué des 10 %. 2°) Les 4 % d'intérêt sur les dépenses d'amélioration ne visent que celles qui ont été faites d'accord avec le locataire. —— **Bel oiseau.** — 1°) Tout copropriétaire peut faire exhaussier le mur mitoyen. Le voisin, qui n'a pas contribué à l'exhaussement, peut en acquérir la mitoyenneté en payant la moitié de la dépense qu'il a coûté. 2°) Il n'y a rien dans le règlement de police au sujet de la distance à respecter. Si des dommages justifiables sont subis, ils peuvent donner lieu à réparation. —— **Rita M.** — Ecrire au service régionale des Assurances sociales, rue Royale, Lille. —— **J. F. 3.** — 1°) C'est le propriétaire qui doit faire sa déclaration à l'Enregistrement pour la seconde période de trois ans. 2°) Il n'est pas nécessaire d'en posséder un exemplaire, puisque le notaire en a la minute. 3°) On prend la valeur au jour du décès. —— **Secrate, à Mouvaux.** — 1°) On peut faire en France, sous le régime légal français, une société avec un étranger et cette société peut faire des opérations à l'étranger en faisant les déclarations exigées à l'étranger. 2°) On peut faire à l'étranger, sous le régime légal étranger, une société avec des associés de diverses nationalités. Si cette société ne fait aucune opération en France, il n'y a pas de déclaration à faire. 3°) Le notaire ou l'avocat, qui fera l'acte de société, fera ou indiquera les formalités nécessaires.

—— **Ne ment pas.** — La majorité est à vingt et un ans accomplis. —— **Olive aime Georges.** — Ecrire au directeur départemental de l'Assistance publique à la Préfecture. — **Claudine.** — Le départ volontaire vous fait perdre votre droit au congé. —— **R. A. R. B.** — Si cette opération est exceptionnelle et ne rentre pas dans le cadre de l'exercice habituel d'une profession, son résultat est un accroissement de capital et non un revenu. Le revenu seul est imposable. —— **Marie-Claire.** — Bois de Phalempin, près Seclin. Mont de l'Enclus, en Belgique. Plus loin, bois de Clairmarais, région de Cassel. —— **Un lecteur assidu.** — L'article 264 du règlement de police municipale de Roubaix défend formellement de secouer les tapis, tentures ou paillassons sur la voie publique. —— **As de cœur.** — 1°) Un jugement de justice de paix de Roubaix a admis dernièrement les clôtures en ciment comme répondant aux exigences de la mitoyenneté. 2°) Les circonstances de fait sont toujours réservées à l'appréciation des tribunaux. —— **A. Z. 12.** — Vous pouvez faire soit un acte de donation, qui doit être obligatoirement notarié, soit un testament que vous pouvez écrire, dater et signer sur papier timbré et déposer chez le notaire. —— **Un propriétaire ennuyé, N° 61.** — Il en a le droit, mais vous pouvez le contraindre à couper tout ce qui déborde sur votre fonds. —— **Stella.** —C'est exact, mais cela ne vise que les commerçants.

UN MÉDECIN SUPPRIME LES HÉMORROIDES

VEGEBOM du Dr Miot agit vite et ne coûte que Frs 9.50

Des milliers de personnes qui souffraient des tourments terribles causés par les hémorroïdes se sont vues, du jour au lendemain, débarrassées de cette pénible affliction par ce nouveau traitement scientifique. Les qualités curatives, adoucissantes et efficaces du VEGEBOM du Dr Miot suppriment instantanément les douleurs et les démangeaisons. Après deux ou trois applications, les pertes de sang sont arrêtées et les hémorroïdes diminuent jusqu'à complète disparition. Vous retrouverez votre bien-être sans opération.

VEGEBOM est surtout efficace dans les cas d'hémorroïdes tenaces difficiles à guérir. Facile à appliquer, il ne tache pas, et vous en obtiendres des résultats immédiats, sinon vous seres remboursé par le Laboratoire JESSEL, 56, rue de Chézy, Neuilly-sur-Seine.

VEGEBOM du Dr MIOT
SOULAGE IMMÉDIATEMENT

ETATS-CIVILS

ROUBAIX. — Naissance. — Jeanne Pinson, rue Edouard-Vaillant, 235.

Publications de mariages. — Oscar Delrue, valet de chambre, rue Ma Campagne, 14 et Marie Baptiste, pelotonneuse, de Tourcoing (N.). — Pierre Ogé, peintre décorateur, rue Parmentier, 29 et Amélie Rombaut, s.p., de Lille (N.).

Mariages. — Armand Béhague, tisserand, rue des Longues-Haies, 285 et Joséphine Deygere, domestique, rue de Rocroi, 30, cité Dillies. — Edouard Bonnelle, magasinier, de Lille (N.) et Giannina Lanzarini, soigneuse, rue du Pile, 15. — Alfred Duquesne, garagiste, de Tourcoing (N.) et Valérie Muller, piquûrière, rue des Charpentiers, 18. — Henri Roche, soigneur, rue du Grand-Chemin, 105 et Claire Pollet, retordeuse, rue du Grand-Chemin, 105.

Décès. — Paul Vandenberge, 70 ans, rue de Barbieux, 35. — Irma Lecomte, épouse Lemaishieu, 80 ans, 71, rue Fosses-aux-Chênes, cour Masquelier, 2. — Albert Moreau, 28 ans, de Mouscron (Belgique). — Henri Batteau, 75 ans, 71, rue Jouffroy.

CROIX. — Naissance. — Daniel Flossie, rue de Bapaume, 65.

Décès. — Denise Hutin, 1 an, rue Victoria, 6.

WASQUEHAL. — Mariage. — André Boin, employé à Lambersart et Emilienne Vermeire, piquûrière, rue Guilbaud, 1.

WATTRELOS. — Naissances. — Michel Dutholt, rue du Sapin-Vert, 80. — Marcel Clément, rue des Poilus, 2. — Chantal Deroo, rue Jules-Guesde, 46. — François Leveugle, rue des Poilus, 2.

Publication de mariage. — Albert Olivier, garçon brasseur, rue du Congo, 48 et Adèle Déforêts, empaqueteuse, rue Thiers, 132.

Mariage. — Georges Callewaert et Renée Fourier.

Décès. — Hélène Looseveldt, femme Laga, 63 ans, rue Vauban, 5. — Arthur Dutrieux, contremaître de tissage, 53 ans, rue des Poilus, 2.

FLERS. — Naissances. — Yves Rahout, rue Gustave-Delory, 47. — Josiane Plume, rue Jules-Guesde, 152.

Publication de mariage. — Maurice Portenan, canonnier au 103e R.A.L.A. à Commercy, domicilié rue Jacquart et Jeanne Lamiral, femme de chambre à Marcq-en-Barœul, avenue des Flandres, 15.

LYS. — Mariages — Maurice Debergue, tisserand à Templeuve (B.) et Jeanne Priem, piquûrière, 10, rue Hoche. — Jean Vanhaesebrouck, magasinier, 41, rue de la Tour-Eiffel et Marie Van Hulle, bambrocheuse, 103, rue Jules-Guesde.

TOURCOING. — Naissance. — René Haquette, rue de l'Yser, 36.

Publications de mariages. — Pierre Briche, peintre décorateur à Haubourdin et Claire Desmet, vendeuse, rue du Vélodrome, 128. — Henri Baert, tourneur sur métaux à Neuville-en-Ferrain et Jeanne Vanderbeke, tisserand, rue des Acacias, 45.

Mariage. — Andréas Mas, boucher et Jeanne Desmettre, s.p., rue de l'Epidème, 10.

Décès. — Pauline Verbrugge, 80 ans, épouse Auguste Sinnaeve, rue de Bouvines, 64. — Paulette Baert, 16 heures, rue Nationale, 138.

MOUVAUX. — Décès. — Fernand Desurmont, 38 ans, employé de chemins de fer, rue de Verdun, 285.

MARCQ-EN-BARŒUL. — Naissances. — Thierry Vellard, boulevard Clémenceau, 76. — Stéphane Bigo, rue de Tourcoing, 96. — Edgard Willems, rue Jean-Jaurès, 55. — Marcel Deseint, rue de Bondues, 59. — Thérèse Pesant, rue du Quesne, 241. — Claudine Parmentier, rue Jacquard, 50. — Bernard Top, rue d'Héricourt, 29.

Publications de mariages. — Augustin Decarnin, employé, rue du Quesne, 161 et Denise Coppejans, s.p., à Lille. — André Stévens, représentant à Roubaix et Marguerite Deplanck, s.p., avenue de la République, 106. — Gérard Dujardin, journalier à Seclin et Adrienne Goemaere, journalière, rue de l'Ermitage, 115. — Edmond Hoornaert, électricien, rue Jules-Guesde, 151 et Marie Trottein, employée à Lomme.

Décès. — Marie Acout, épouse Dartois, 72 ans, ménagère, rue du Boulevard, 6. — Antoinette Guimont, épouse Roussel, 44 ans, ménagère, rue Jacquard, 41. — Marie Dupuis, veuve Montagne, bonnetière, 62 ans, rue du Buisson. — Léon Destée, 80 ans, rue de la Malterie, 20. — André Verhiest, journalier, 32 ans, rue des Peupliers. — Emile Scouteten, tisserand, 50 ans, rue Pasteur, 249. — Emile Dillies, 50 ans, journalier, rue du Plouich, 193.

LINSELLES. — Naissance. — Bernadette Bossut, rue de Bousbecque, 61.

Publications de mariage. — Pierre Callebert, ouvrier de filature et Denise Ghesquière, épluchuse.

Décès. — Delobel Auguste, 71 ans, rue d'Hebuterne.

NÉCROLOGIE

CONVOIS FUNÈBRES

Vous êtes priés d'assister au Service funèbre de

Monsieur Joseph RIPOTON
Veuf de Clémence DESMARCHELIER

Médaillé d'honneur du Travail des Etablissements Motte-Bossut
Membre de l'Association des Médaillés d'honneur du Travail
Membre de la Société de secours mutuels la « Saint-Louis »

pieusement décédé au Refuge de la Sainte-Famille, à Mouscron (Belgique), le 4 juin 1937, dans sa 89e année, administré des Sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise, lesquels auront lieu le lundi 7 juin 1937, à 9 h. 30, en l'église de la Sainte-Famille, au Tuquet.

Réunion au Refuge de la Sainte-Famille à 9 heures 15.

L'inhumation aura lieu au Cimetière principal de Tourcoing.

De la part de :

Monsieur et Madame Floris RIPOTON-DALEUX et leur famille ;
Monsieur et Madame Arthur RIPOTON-DEROO et leur famille ;
Monsieur Julien RIPOTON, chevalier de la Légion d'honneur et Madame Julien RIPOTON-NOLLET et leur famille ;
Monsieur et Madame Emile DELBERGHE-RIPOTON et leur famille ;
Monsieur et Madame Fidèle DESMARCHELIER-CHUIN et leur famille ;
Et toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de faire-part. 657434

Vous êtes priés d'assister aux Convoi et Service solennels de

Monsieur Arthur MARMOUSEZ

Ancien Combattant
Douanier en retraite

Epoux de Dame Adèle DUPIRE

pieusement décédé à Roubaix, le 5 juin 1937, dans sa 55e année, qui auront lieu le mardi 8 courant, à 9 h., en l'église Saint-Michel.

Assemblée à la maison mortuaire, 29, rue Saint-Hubert, à 8 h 45.

De la part de : Madame Arthur Marmouses-Dupire, son épouse ; de ses enfants et de toute la famille

P.F.A. Vandroeuf, r. St-Hubert. T. 363.85

Vous êtes prié d'assister aux Convoi et Service solennels de

Madame Théodore MOSSION
née Marie-Thérèse CARPENTIER

pieusement décédée à Roubaix, le 4 juin 1937, dans sa 34e année, lesquels auront lieu le lundi 7 juin, à 9 h. 15, en l'église Sainte-Elisabeth, sa paroisse.

Assemblée à la maison mortuaire, 18, rue Saint-André, à 9 h.

De la part de :

M. Théodore MOSSION, son époux ;
M. et Mme CARPENTIER-ALEXANDRE ;
M. Alfred MOSSION, ses parents ;
Et de toute la famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Pompes Funèbres Générales, Roubaix.

Les personnes qui, par erreur ou omission, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de

Monsieur Paul VANDENBERGE

Médaillé du Travail
des Ets Allard-Rousseau et Cie

Epoux de Dame Mathilde Devimaut

pieusement décédé à Roupaix, le 4 juin 1937, dans sa 71e année, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le lundi 7 juin, à 9 heures, en l'église du Sacré-Cœur, sa paroisse.

Assemblée à l'église rue Parmentier.

Roubaix, 53, rue de l'Ommelet, impasse Sévigné, 2. N31884d

Pompes Funèbres Générales Roubaix. N31894

Vous êtes priés d'assister au Convoi et Service de

Madame Auguste SINNAEVE
Née Pauline VERBRUGGE

pieusement décédée à Tourcoing, le 4 juin 1937, dans sa 81e année, lesquels auront lieu le lundi 7 juin, à 9 h. 45, en l'église Saint-Jean-Baptiste, sa paroisse.

Assemblée, 64, rue de Bouvines, Tourcoing, à 9 h. 30.

De la part de : M. Auguste Sinnaeve, son époux ; M. Albert Sinnaeve ; M. Etienne Sinnaeve ; Mlle Brigitte Sinnaeve ; M. et Mme Léon Sinnaeve-Callewaert ; M. et Mme Pierre Sinnaeve-Castel ; M. et Mme Désiré Vanvooren-Sinnaeve ; M. et Mme Adrien Verbeke-Sinnaeve ; M. et Mme Georges Vanvooren-Sinnaeve, ses enfants. 65730d

REMERCIEMENTS ET OBITS

Aujourd'hui, dimanche 7 juin 1937, obits pour :

ROUBAIX

Mme Ed. MIGNOLET-CORFIOTTI
A 9 h., église St-Sépulcre.

TOURCOING

Monsieur Louis DANNEL
A 11 h. 30, église N.-D. de Lourdes.

Les familles Soris et Vanaverbeck, très touchées des marques de sympathie qu'elles ont reçues à la suite du décès de

Monsieur Hubert SORIS
Veuf de Dame
Joséphine VANAVERBECK

adressent leurs sincères remerciements aux nombreuses personnes qui ont assisté aux funérailles ou qui, regrettant de ne pouvoir y assister, leur ont exprimé leurs sentiments de condoléances. 18323d

M. Noël LIEVENS ;
Mlle Jeanne LIEVENS ;
MM. Pierre et Georges LIEVENS ;
Les familles VANMEENEN et LIEVENS,

très touchés, et dans l'impossibilité de répondre aux innombrables marques de sympathie reçues lors du décès de

Madame Noël LIEVENS
Née Justine VANMEENEN

remercient toutes les personnes ayant assisté aux funérailles ou qui, ayant été empêchées, leur ont exprimé leurs sincères sentiments de condoléances.

Roubaix, 31, rue de l'Epeule. N31860d

Vous êtes priés d'assister à la Messe anniversaire qui sera célébrée le lundi 7 juin 1937, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Croix, pour le repos de l'âme de

Monsieur Julien HOUZET

pieusement décédé à Croix, le 7 juin 1936, administré des saints sacrements.

De la part de : Mme Julien Houzet-Pluquet et de toute la famille. Nd

La famille COOPMAN, très touchée des nombreuses marques de sympathie qu'elle a reçues lors du décès de

Monsieur François COOPMAN

remercie les personnes qui ont assisté aux funérailles ou qui, empêchées, ont exprimé leurs sentiments de condoléances 65643

LE HAVRE — AMÉRIQUE — LIVERPOOL — SAKELS — UPPERS — NEW-YORK

Prix en francs aux 50 kilos — Prix en pence à la livre anglaise — Prix en cents

Clôt. préc.	10 h.	4 h.	H.	B.	Clôt. préc.	Ouvert	Clôt	H.	B.	MOIS de livraison	Clôt. préc.	Clôt.	H.	B.	Clôt. préc.	Clôt.	H.	B.	Clôt. préc.	Ouvert	11 h.	Clôt.
										Ventes disponibles courant	10.42	10.50	.8	..	8.98	9.06	.8	..	13.20 12.65			
391.5	394.0		.1.5	....	7.12	—	7.18	.6	..	— Juillet —	10.52	10.60	.8	..	8.98	9.06	.8	..	12.71	1270/71		
394.0	396.0		.2.	....	7.15	7.21	7.21	.6	..	— Août —	10.52	10.60	.8	..	8.98	9.06	.8	..	12.69			
396.5	399.5		.2.	....	7.11		7.17	.6	..	Septembre	10.32	10.40	.8	..	8.71	8.77	.6	..	12.68			
402.0	404.0		.2.	....	7.07		7.12	.5	..	— Octobre —	—	—		..	8.36	8.42	.6	..	12.67	1269		
406.0	407.5		.1.5	....	7.04	7.09	7.08	.5	..	Novembre	—	—		..	8.21	8.27	.6	..	12.66			
408.5	410.5		.2.	....	6.98		7.03	.5	..	Décembre	—	—		..	8.17	8.23	.6	..	12.65	1264 65		
414.0	416.5		.2.5	....	6.98																	
418.0	420.5		.2.5	....	6.98	7.03	7.03	.5	..	— Janvier —	—	—		..	8.17	8.23	.6	..	12.65			
420.5	423.0		.2.5	....	6.98		7.03	.5	..	— Février —	—	—		..	8.18	8.23	.5	..	12.67			
426.0	429.5		.3.5	....	6.98	—	7.04	.6	..	— Mars —	—	—		..	8.18	8.23	.5	..	12.69	1271		
427.0	430.5		.3.5	....	6.98		7.04	.6	..	— Avril —	—	—		..	8.17	8.23	.5	..	12.70			
432.0	435.5		.3.	....	6.99	—	7.04	.5	..	— Mai —	—	—		..	8.18	8.23	.5	..	12.72	—		
			....	....	6.98		7.03	.5	..	— Juin —	—	—		..				..				

MARCHES DES COTONS DU SAMEDI 5 JUIN 1937. — MILLIGAN WELD et Co.

LES CAFES AU HAVRE

(Cote unique)

Tendance à peine soutenue. Ventes 1.500 dont 1.000 au Call. — Juin, 224.00 ; juillet, 225.50 ; août, 226.25 ; septembre, 230.25 ; octobre, 232.25 ; novembre, 233.25 ; décembre, 234.00; janvier, 235.75; février, 236.00 ; mars, 239.00 ; avril, 240.75 ; mai, 243.25.

* Feuilleton du « Journal de Roubaix » du dimanche 6 juin 1937. — N° 46. *

L'ILE des hommes de fer

par Lucien Prioly.

A leur tour, Le Houédic, Guérin et Loïk de Kerbihan s'étaient levés de table.

— Alors ? interrogea le commandant de l'« Auroch », en s'approchant du jeune homme.

Yves-Marie Le Marec esquissa un geste d'ignorance.

— Je ne comprends pas, avoua-t-il. Puis, il ajouta, après un court silence : « Je ne vous ai pas encore parlé des officiers et du passager du cargo car je présume qu'ils ont refusé de répondre à vos questions...

— Ils ont refusé, en effet.

LÀ, pourtant, il s'en rendait maintenant compte, était la seule chance de percer à jour le mystère... Et les autres restaient muets !

Désireux de jouer le jeu jusqu'au bout, le jeune journaliste demanda :

— Quelle impression ces gens vous font-ils ?

Contrairement à son attente, l'officier de marine répondit à sa question comme il le souhaitait.

— Ils me font, dit-il, l'impression d'être le contraire exactement de ce que nous savons qu'ils sont.

« Les marins ont l'aspect d'honnêtes et paisibles marins — tels qu'on en rencontre sur tous les cargos du monde — qu'un équipage de pirates aurait fait prisonniers. »

— Et le passager ?

— Un petit bourgeois de Munich. C'est un gros homme d'aspect débonnaire qui ressemble tout à fait à l'Allemand moyen dont le dessinateur Alsacien Hansi a ridiculisé la silhouette : visage tout rond, crâne rasé, lunettes d'or, ventre confortable, petites jambes et bras courts. Il ne lui manque que le chapeau tyrolien et le cigare.

— Il a été insolent avec vous, n'est-ce pas ?

— Oui, répondit Le Houédic, surpris que Le Marec l'ait deviné.

— Que vous a-t-il dit ?

— Qu'il devait y avoir un civil à bord de l'« Auroch »...

L'officier de marine était trop intelligent pour se formaliser du sourire qui plissa discrètement le visage de son ami.

Le brusque changement d'attitude de celui-ci l'étonna pourtant.

Le Marec, maintenant, semblait avoir repris espoir.

— Retournons à bord de l'« Auroch », voulez-vous ? décida-t-il.

Et, sans même regarder si on le suivait, il se dirigea à grands pas vers l'issue de la grotte.

CHAPITRE XXXIII

Gottfried Von Kreuznach s'explique...

Le commandant Chasles attendait son chef et Le Marec au bas de l'échelle de coupée.

— J'allais vous envoyer chercher, lorsque je vous ai vu venir, leur dit-il, en gravissant derrière eux les échelons de fer. Puis, quand ils eurent pris pied tous trois sur le pont de l'« Auroch », il ajouta : « L'un des prisonniers demande à parler à monsieur Le Marec.

Le journaliste réprima un sourire et murmura à l'intention de Le Houédic :

— Que vous avais-je dit ?

L'officier ne répondit rien, tant sa stupéfaction en était grande.

— Ainsi, reprit le jeune homme, en s'adressant cette fois au commandant Chasles, le passager du cargo siamois demande à parler au civil qui se trouve à bord de ce navire ?

— Précisément ! C'est bien, en effet, le passager du cargo qui a dit cela et c'est bien dans ces termes qu'il s'est exprimé.

Yves-Marie Le Marec consulta Le Houédic du regard.

— Allez chercher le prisonnier et amenez-le dans mon salon, dit celui-ci à son second.

Tandis que Chasles s'éloignait, le journaliste resta un moment silencieux, essayant de calculer dans combien de temps il serait à nouveau en France.

En venant, tout à l'heure, il avait croise le groupe des officiers mécaniciens envoyés dans l'île pour relever le schéma des installations électriques de la grotte et démonter les deux émetteurs d'ondes qu'ils avaient mission de rapporter ; ceux-ci auraient rapidement terminé leur tâche. Dans la soirée, donc, on pourrait faire sauter les deux grottes encore intactes et appareiller dans la nuit.

Restait à établir combien l'« Auroch » mettrait de temps pour rallier Brest, avec le cargo en ligne de file derrière lui. En admettant que celui-ci marchât tout le temps à toute vapeur, il fallait compter une quinzaine de jours.

Vers le 22, sauf imprévu, Le Marec serait, en conséquence, à Paris.

A cette pensée, son visage s'éclaira de joie et il s'exclama en entraînant son compagnon :

— Allons donc voir, mon cher, ce que me veut ce monsieur.

Cinq minutes plus tard, Chasles introduisait le prisonnier dans le salon où Le Marec et Le Houédic venaient à peine de s'installer.

Le portrait qu'en avait fait le commandant de l'« Auroch » était saisissant de justesse.

Tout rond, tout rasé, tout rose, l'homme roulait deux petits yeux porcins dans un visage hilare. Il ressemblait à la fois à un goret et à un Allemand d'opérette. De l'un, il avait la hure ; de l'autre, le ventre en poire et les membres trop courts.

Yves-Marie Le Marec lui désigna de la main un fauteuil et dit :

— Asseyez-vous, monsieur, je vous écoute.

— Très honoré, monsieur, répondit-il, en s'inclinant. Puis il se cala dans le siège qu'on lui avait offert, réussit non sans peine à passer sa jambe droite sur sa jambe gauche, croisa ses petites mains sur son abdomen et ajouta : « Mon nom est Gottfried von Kreuznach ».

— Et moi, mon nom est Yves-Marie Le Marec.

— Très honoré, répéta Gottfried von Kreuznach.

Le commandant Le Houédic et le commandant Chasles contemplaient la scène avec stupeur.

D'une voix suave, le gros homme, qui s'exprimait en